



**DEPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**Le Président
du Conseil départemental
du Territoire de Belfort**



**PREFECTURE DU TERRITOIRE DE
BELFORT**

Le Préfet du Territoire de Belfort

ARRÊTÉ CONJOINT n° 2023-2765 (CD)
n° 902023122900001
(Etat)

Maison Départementale des Personnes Handicapées

**Arrêté fixant la composition de la commission des droits et de
l'autonomie des personnes handicapées du Territoire de Belfort**

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

Le Préfet du Territoire de Belfort,

VU

le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 146-9 ; L 241-5 et R 241-24 ;

le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des personnes ;

le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI Préfet du Territoire de Belfort ;

le décret n°2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la nouvelle organisation de l'Etat ;

la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

l'article 7 du règlement intérieur adopté le 10 janvier 2022 relatif au remplacement des membres ,

L'arrêté conjoint n°90-2023-01-06-00003 (CD 2505-2022) du 6 janvier 2023 relatif à la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort et du Directeur général des services du Département,

CONSIDERANT

La suppression de la référence à l'échelon régional des services déconcentrés de l'Etat (DREETS) dans l'article R241-24 du code de l'action social et des familles, passant ainsi le nombre total de membres de la CDAPH disposant d'une voix délibérative de 21 à 20 membres ;

L'attribution, par le nouvel article R241-27, alinéa 1, du code de l'action sociale et des familles de deux voix à l'échelon départemental de l'Etat ;

La demande du Président du Conseil Départemental relative au remplacement de deux membres suppléants représentant le Département ;

La demande de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, relative au remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant la Caisse d'Allocation Familiale, d'un membre suppléant représentant les organismes professionnels d'employeurs, de deux membres suppléants représentant des associations de personnes handicapées et leurs familles ;

La demande du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie relative au remplacement d'un membre titulaire et suppléant ;

ARRÊTENT :

Article 1

L'arrêté conjoint n°90-2023-01-06-00003 (CD 2505-2022) du 6 janvier 2023 est abrogé.

Article 2

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prévue à l'article L 241-5 du CASF est composée comme suit :

1) Quatre membres désignés par le Président du Conseil départemental :

Membres titulaires

Madame Marie-Hélène IVOL

Vice-présidente en charge des personnes âgées et handicapées.

Monsieur Ian BOUCARD

Conseiller départemental

Madame Marie-France CEFIS

Conseillère départementale déléguée

Madame Isabelle MOUGIN

Conseillère départementale

Membres suppléants

Madame Emilie CANALIS

Directrice adjointe de l'Autonomie et de la Compensation en charge des personnes âgées

Madame Angélique VERMOT DESROCHES

Responsable pôle aide sociale aux personnes âgées et handicapées

Madame Patricia INFANTI

Chargée de développement

Madame Julie GAUTHIER

Directrice de l'enfance, de la famille et de la parentalité

Madame Céline BANSEPT

Responsable du pôle éducatif

Madame Linda JENNY

Responsable de l'espace des solidarités départementales Belfort-Est

Madame Isabelle NEHDI

Responsable de l'espace des solidarités départementales Sud-Territoire.

2) Trois membres représentants de l'État et de l'agence régionale de santé :

- La Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, ou son (sa) représentant(e)
- Le Directeur académique des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du Recteur d'Académie, ou son représentant.
- Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

3) Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :

Membres titulaires

Monsieur Olivier LAURENT
(Représentant la CPAM)

Madame Maud SIMON
(Représentant la CAF)

Membres suppléants

Madame Sabrina AMRANE

Madame Mélanie RENAUD

4) Deux représentants des organisations syndicales proposés par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus

représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives

- Représentants des organisations professionnelles d'employeurs

Membre titulaire

Madame Marie-Claude SCHMITT
(Représentant le MEDEF)

Membre suppléant

Madame Catherine MOUGIN
(Représentant la CPME)

- Représentants des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires

Membre titulaire

Madame Maria-Lurdes RODRIGUEZ
(Représentant la CFDT)

Membres suppléants

Monsieur Gilles DUCRET
Madame Régine DUPATY
(Représentant FO)

5) Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par la Direction académique des services de l'Education Nationale, parmi les personnes présentées par ces associations

Membre titulaire

Monsieur Yves BEURRIER
(Représentant SCHOLA 90)

Membres suppléants

Monsieur Dominique COURANT
(Représentant FCPE)
Monsieur Nicolas MALAIZIER
(Représentant l'UNAAPE)

6) Sept membres proposés par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et leurs familles

Membres titulaires

Monsieur Baptiste GRENOT
(Représentant Sésame Autisme FC)

Membres suppléants

Madame Marie-Jeanne LABOLLE
(Représentant Sésame Autisme FC)

Madame Janick NOEL
(Représentant la FNATH 90)

Madame Christiane GERBEREUX

Madame Colette MEISTER
(Représentant l'AFTC 90)

Madame Solène TERLISKA
(Représentant Pôle Ressources Loisirs Pluriel)

Madame Marie-Jo BITTARD
(Représentant l'UNAFAM 90)

Madame Sylvie DELAFOSSE

Monsieur Philippe VENCK
(Représentant l'APAJH 90)

Vacant

Monsieur Patrick BONNET
(Représentant l'ADAPEI 90)

Monsieur Robert BIEHLER

Monsieur Nicolas TSCHIRRET
(Représentant l'APF France Handicap 90)

Madame Sandra CAGNONI

7) Un membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie désigné par ce conseil

Membre titulaire

Madame Maïté LAURENT
(Représentant les Eparses)

Membre suppléant

Madame Sabrina GABLE

8) Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et un sur proposition du Président du Conseil départemental :

Membres titulaires

Madame Emmanuelle COUDRAY
(Représentant l'ADAPEI 90)

Monsieur Roland DYSLI
(Représentant les institutions Perdrizet /
St Nicolas)

Membres suppléants

Madame Corinne REDERSDORFF
Madame Aude TSCHUPP
Monsieur Rémi COUTANT

Madame Cathy GRIENENBERGER
(Représentant Les Eparses)
Madame Virginia BLAVIER
(Représentant l'institution St Nicolas et le dispositif
ITEP)
Monsieur Philippe OSTERTAG
(Représentant les Eparses)

Article 3

L'ensemble des membres mentionnés du 1) au 7) ci-dessus ont voix délibérative. Les représentants mentionnés au 8) ont une voix consultative.

Article 4

Les membres titulaires et suppléants, à l'exception des représentants de l'État et de l'agence régionale de santé, sont désignés pour une durée de quatre ans renouvelables conformément à l'article R241-24 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 5

Tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions. Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté. Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.


Article 6

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort et le Directeur Général des Services du Département, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du département du Territoire de Belfort.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à BELFORT, le **29 DEC. 2023**

Le Président du Conseil départemental,
Florian BOUQUET



Le Préfet du Territoire de Belfort,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Renaud NURY

